

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 4 MAI 2020, À 20 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND À HUIS CLOS (SUITE AUX EXIGENCES DU GOUVERNEMENT À CAUSE DE LA PANDÉMIE COVID-19)**

---

Sont présents par téléconférence :

Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6

Sont présents physiquement en respectant la distanciation exigée de 2 mètres :

Robert Bertrand, Maire  
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

Absents :

Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur
  - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
7. RETRAIT DE L'ACHAT REGROUPÉ AVEC L'UMQ POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE
8. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES (CONTRAT DE 4 ANS)
9. NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE – COORDONNATEUR LOCAL DES COURS D'EAU
10. NOMINATION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX
11. AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS
12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS
13. DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU QUÉBEC
14. ACCEPTATION D'ACHAT DE BACS À DÉCHETS ET BACS À RECYCLAGES
15. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS

## 16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A HUIS-CLOS)

### 3. ORDRE DU JOUR

**2020-05-053**

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020

**2020-05-054**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

### 5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

**2020-05-055**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéro 11681 à 11704 :	18 977.34 \$
Paiements en ligne :	12 737.29 \$
Paies :	26 045.68 \$
Grand total :	57 760.31 \$

Adoptée à l'unanimité

### 6. RAPPORTS

6.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2020-0401	15 ch. Jack	Abattage d'arbres	5-V
2020-0402	10 ch. John	Abattage d'arbres	7-F
2020-0403	40 ch. Murphy	Abattage d'arbres	5-V
2020-0404	3775 Rte 315	Inst. Sept.	10-AD
2020-0405	4597 Rte 315	Démolition	5-V
2020-0406	4422 Rte 315	Inst. cloture	13-AE
2020-0407	291 ch. Roy	Agrand. Bâtiment compl.	10-AD
2020-0408	Annulé		
2020-0409	698 ch. Riv. Blanche	Rénovation	2-ADE
2020-0410	577 ch. Burke	Inst. cloture	7-F

## 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-20-04-004	76 Ch. Biehler - Mulgrave	Feu de forêt/le propriétaire a fait un feu de débris (laisser sans surveillance)

## 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

### 7. RETRAIT DE L'ACHAT REGROUPÉ AVEC L'UMQ POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE

#### 2020-05-056

**ATTENDU QUE** la directrice générale s'est rendu compte en travaillant dans une autre municipalité que l'achat regroupé était plus coûteux que l'achat de gré à gré;

**ATTENDU QU'** a la saison 2018-2019 la municipalité de Bowman faisait partie de l'achat regroupé de l'UMQ a acheté le sel de déglacage à 123.87\$/tonne métrique, tandis que la municipalité de Denholm (voisin de Bowman) a payé 95.16\$/tonne métrique pour la même quantité, et l'achat provenait du **même fournisseur**;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET résolu QUE** la municipalité de Mayo se retire de l'achat regroupé pour l'achat du sel de déglacage.

Adoptée à l'unanimité

### 8. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES (CONTRAT DE 4 ANS)

#### 2020-05-057

**ATTENDU QUE** le 17 avril 2020 avait lieu l'ouverture des soumissions pour la vidange de fosses septiques tel que publié sur le système

électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO)  
no. Référence 1348853 (contrat pour une durée de 4 ans);

**ATTENDU QU'** un seul soumissionnaire a déposé une offre de service  
et que celle-ci est conforme;

Montants soumis par Épursol / 9147-9279 Québec inc.:

2020 pour 235 fosses 52 687.29\$ taxes incluses (195\$/ch)

2021 pour 95 fosses 21 299.12\$ taxes incluses (195\$/ch)

2022 pour 195 fosses 43 719.24\$ taxes incluses (195\$/ch)

2023 pour 135 fosses 31 043.25\$ taxes incluses (200\$/ch)

**ATTENDU QUE** ce conseil n'avait pas estimé une hausse aussi  
importante et devra procéder à un ajustement en 2021;

**IL EST PROPOSÉ** par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET** résolu  
**QUE** ce conseil accepte la soumission reçue de la compagnie Épursol  
/ 9147-9279 Québec inc au montant total de 148 748.90\$ taxes  
incluses pour les 4 années du contrat.

Adoptée à l'unanimité

## **9. NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE – COORDONNATEUR LOCAL DES COURS D'EAU**

**2020-05-058**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo a adhéré à « l'Entente inter  
municipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de  
Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement  
des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau »  
(résolution de la MRC 2013-01-018);

**ATTENDU QU'**aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente,  
la municipalité doit nommer un employé qui exerce les pouvoirs de  
la personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les  
compétences municipales;

**ATTENDU QUE** la présente résolution abroge et remplace la  
résolution no. 2017-04-039;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et  
résolu que la municipalité nomme l'inspectrice en bâtiments et  
environnement, madame Chantal Robinson, à titre de personne  
désignée au sens :

- De l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;
- De « l'Entente inter municipale avec les municipalités locales du  
territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des  
règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux  
prévus aux cours d'eau » en vigueur;
- Et des règlements de la MRC # 075-2005; # 086-2007 et # 087-2007.

**ET QUE :**

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de  
Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à  
l'article 3 de ladite Entente.

Adoptée à l'unanimité

**10. NOMINATION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT À TITRE DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

**2020-05-059**

**ATTENDU QUE** l'inspectrice en bâtiments et environnement, madame Chantal Robinson, est en poste depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 et qu'il y a lieu de la nommer pour représenter la municipalité dans divers sujets;

**ATTENDU QUE** tel que stipulé dans le règlement sur les permis et certificats règlement no. 2016-02, les articles suivants mentionnent de nommer un fonctionnaire désigné:

- **Art. 5** Pouvoir d'application des règlements d'urbanisme
- **Art. 7** Visite des terrains et des constructions
- **Art. 48** Recours judiciaires

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET résolu QUE** le conseil nomme l'inspectrice en bâtiments et environnement pour faire appliquer la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité

**11. AVIS DE MOTION – ADOPTION D'UN RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS**

**AM 2020-001**

Avis de motion est par la présente donné par Renée Giroux à l'effet que lors d'une séance ultérieure, un règlement numéro 2020-01 concernant l'encadrement des chiens sera présenté. Une copie du projet de règlement est déposée avec l'avis de motion.

**12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS**

**2020-05-060**

**ATTENDU QUE** depuis le 3 mars 2020 le gouvernement provincial a adopté un règlement concernant l'encadrement des chiens;

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont des obligations suite à l'adoption dudit règlement;

**Article 1 - Application du règlement**

L'inspecteur/rice en bâtiments et environnement sera le/la fonctionnaire désigné/e pour faire appliquer le présent règlement

**Article 2 – Obligations**

**2.1** La municipalité a l'obligation de tenir un registre des chiens sur son territoire

**2.2** La municipalité a l'obligation de remettre une médaille comportant le numéro d'enregistrement du chien

**2.3** Le propriétaire ou gardien d'un chien doit enregistrer son chien auprès de la municipalité de sa résidence principale, et le propriétaire d'un nouveau chien, dans un délai de 30 jours de son acquisition

**2.4** Le propriétaire d'un chien a l'obligation d'informer la municipalité de tout changement (ex : décès du chien)

### **Article 3 – Normes**

- a) Les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps dans un endroit public
- b) Les chiens doivent être sous surveillance en tout temps (pour la sécurité de tous, marcheurs, joggeurs, cyclistes, etc)

### **Article 4 – Dispositions pénales**

Toute personne qui contrevient à une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible :

- a) D'une amende minimale de 200 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$
- b) Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour, une infraction distincte et le contrevenant est passible de l'amende chaque jour durant lequel l'infraction se continue

### **Article 5 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil propose l'adoption du projet du règlement numéro 2020-01 concernant l'encadrement des chiens.

Adoptée à l'unanimité

## **13. DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU QUÉBEC**

**2020-05-061**

**ATTENDU** les inondations qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Mayo au printemps 2019 ont causé des dommages aux abords du chemin Rivière-Blanche;

**ATTENDU** la municipalité de Mayo demande un certificat d'autorisation pour faire des travaux sur le bord du chemin Rivière-Blanche entre le numéro civique 345 et le 369, afin de corriger le fait que le chemin est sur le point d'être mangé par la Rivière-Blanche;

**ATTENDU QUE** l'inspectrice en bâtiments et environnement et responsable de la voirie sera la responsable de faire exécuter les travaux;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET** résolu **QUE** ce conseil demande au ministère de l'Environnement et lutte

contre le changement climatique du Québec d'émettre un certificat d'autorisation pour faire les travaux nécessaires corriger les abords du chemin Rivière-Blanche:

Adoptée à l'unanimité

**14. ACCEPTATION D'ACHAT DE BACS À DÉCHETS ET BACS À RECYCLAGES**

**2020-05-062**

**ATTENDU QUE** les bacs achetés en 2019 sont épuisés;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a demandé le prix pour des bacs et qu'il y a un seul fournisseur qui veut des petites quantités soit USD Loubac et que le coût pour un bac à déchets est de 85.90\$ tandis que le coût du bac à recyclage est de 87.10\$;

**ATTENDU QUE** le conseil décide de les vendre au montant de 70\$ taxes et livraison incluses;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte la soumission de USD Loubac au montant total de 4 935.23\$ pour l'achat de 35 bacs à déchets et 7 bacs à recyclage:

Adoptée à l'unanimité

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS (N/A) À HUIS CLOS**

**16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-05-062**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

21 h 40

Adoptée à l'unanimité

**MUNICIPALITÉ DE MAYO**

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

**Par** .....  
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Par** .....  
Robert Bertrand, maire